

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-149 DU 26 MARS 1997

Portant nomination de Monsieur
SOUMANOU Wassi Francis, en qualité
de Chef de la Circonscription Urbaine de
DJOUGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Administration Territoriale ;

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration
Territoriale ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Mars 1997 ;

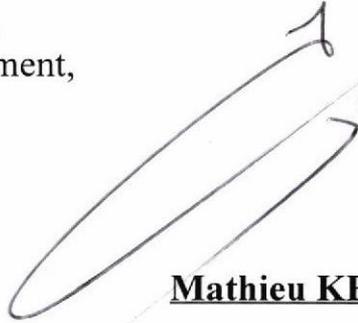
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur SOUMANOU Wassi Francis est nommé Chef de la
Circonscription Urbaine de DJOUGOU.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 MARS 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des
Relations avec les Institutions,



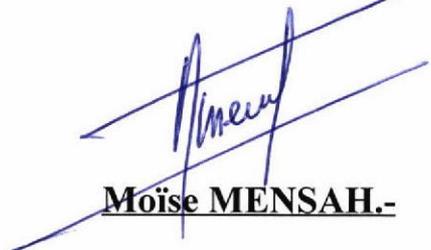
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale ,



Théophile N'DA.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-